DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 DECEMBRE 2013

Délibération n° 2013.12.188.B

Acquisition d'un porteur de 7,5 T – 3 lots : appel d'offres ouvert

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2013**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE 2013

DELIBERATION N° 2013.12.188.B

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET PATRIMOINE - MARCHÉS	Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

ACQUISITION D'UN PORTEUR DE 7,5 T - 3 LOTS : APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre l'amélioration de la collecte des déchets ménagers et notamment de la livraison des sacs et des bacs, il est nécessaire d'acquérir un porteur. La satisfaction de ce besoin nécessite la conclusion d'un marché.

Chaque lot décrit ci-après fera l'objet d'un marché séparé.

Lot 1 : châssis cabine

- Châssis de 7,5 tonnes de PTAC environ,
- Charge utile : environ 3 tonnes,
- Empattement compatible avec la caisse grand volume et le hayon
- Roues jumelées AR.

Lot 2 : caisse grand volume

- Volume de la caisse : 20 m3 environ,
- Eclairage intérieur avec interrupteur,
- Signalisation lumineuse extérieure réglementaire,
- Pare-cycles et passage de roue.

Lot 3 : hayon

Le hayon sera repliable et rétractable,

- Charge de 1,5 tonne environ.

Le montant estimatif de ces acquisitions est de :

- Lot 1 : 29 000 € HT,
- Lot 2 : 21 000 € HT,
- Lot 3 : 12 500 € HT.

La procédure à mettre en œuvre est l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 19 novembre 2013,

Sous réserve des disponibilités budgétaires pour 2014, à vérifier au vote du budget primitif 2014,

…/…

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appels d'offres infructueux, les avenants éventuels ainsi que les actes afférents à une éventuelle résiliation.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe déchets ménagers – article 2182 – fonction 812.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **09 décembre 2013**	**Affiché le :** **09 décembre 2013**